

Finances: le minimum

Willy Ritschard aux Finances: un piège ou une chance? D'emblée on peut constater que le Conseil fédéral a muté un homme usé par son département; Chevallaz s'est brûlé les doigts aux Finances avec deux défaites populaires successives; de plus, il a fait preuve de mauvaise volonté dans la défense de la politique du collège gouvernemental: on se souvient de sa mollesse devant le Parlement à propos de l'imposition des avoirs fiduciaires; plus récemment le Conseil fédéral lui a renvoyé un projet de recettes supplémentaires jugé insuffisant.

La succession des Finances est lourde. En période de haute conjoncture, les autorités fédérales ont laissé croître le déficit budgétaire, renforçant ainsi la tendance inflationniste; au moment de la crise économique, la caisse est vide. Démarrent alors les programmes d'économies et les réformes fiscales susceptibles d'améliorer le budget: à nouveau une aberration conjoncturelle. Bref, depuis plus d'une dizaine d'années, la Confédération conduit sa politique financière comme si elle voulait à chaque fois renforcer la situation conjoncturelle du moment.

L'heure n'est plus aux grandes réformes; le peuple n'a pas suivi le pas de charge auquel l'a invité le gouvernement ces dernières années. Il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences et d'utiliser d'abord au maximum la législation en vigueur.

A première vue, c'est la loi sur la fraude fiscale qui est en question. Acceptée en 1977, elle n'est que peu appliquée. Au dire des spécialistes, l'équipe d'intervention de la Confédération devrait comprendre cinq personnes au moins; une seule a été affectée à cette tâche jusqu'à présent. Le service chargé de l'imposition des sociétés est si mal doté que certai-

nes entreprises ne sont passées au crible que tous les vingt-cinq ans! Avec une cinquantaine de fonctionnaires supplémentaires (coût: 2,5 millions) il serait possible de faire rentrer un milliard d'impôts actuellement soustraits au fisc. On comprend mieux ainsi à qui profite le blocage du personnel fédéral!

C'est également dans la perspective de la lutte contre la fraude fiscale qu'il faut comprendre le double projet d'imposition qui mijote au Département des finances: sur l'intérêt des avoirs fiduciaires et sur les obligations étrangères libellées en francs suisses (on a parlé ici de la fraude fiscale; il faut s'attaquer aussi à l'évasion fiscale — voir en page 2, nos propositions).

De plus, l'introduction d'un impôt sur les poids lourds, largement approuvé en consultation, ne peut souffrir aucun retard: c'est la capacité concurrentielle des chemins de fer qui est en jeu et qui risque d'être définitivement détruite par l'ouverture du tunnel routier du Gothard (garder en mémoire le

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

A la bonne adresse?

Avez-vous reçu les derniers numéros de «Domaine Public» dans de bonnes conditions? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et corrections éventuelles (nous tenons par exemple en réserve des exemplaires de DP 528 et 529, au cas où ils vous auraient manqué).

Pour le reste, vous rappellerons-nous que nous comptons ferme sur votre appui (Fr. 48.— pour l'abonnement annuel, prix inchangé, si cela vous avait échappé...)? L'amélioration indispensable de cette formule de «presse indépendante» passe par là. On n'en sort pas!

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 530 24 janvier 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

530

Finances : le minimum

fait que le déficit des CFF contribue pour moitié au déficit de la Confédération).

Enfin, pour le nouveau programme financier qui doit entrer en vigueur à l'échéance de 1982, la marge de manœuvre est étroite: le choix est entre une reconduction du système actuel et un ICHA légèrement augmenté (on connaît les difficultés créées à l'exportation par les caractéristiques

techniques de cet impôt), couplé à des améliorations sociales de l'impôt fédéral direct.

Quant aux programmes d'économies proposés, il n'est pas question d'entrer dans le jeu bourgeois. La philosophie qui les sous-tend — l'équilibre budgétaire à tout prix — est ridicule, leur conception — des réductions linéaires — est ridicule. Dans un pays où la dette de l'Etat central équivaut à 10% du PSB, alors qu'elle en représentait encore 40% en 1950, l'appel à l'équilibre financier strict et aux économies sans critères de qualité relève de l'intoxication pure.

La chance, c'est donc la possibilité pour Ritschard de faire passer ces projets, un minimum qui tient compte des rapports de forces; le piège c'est la possibilité pour une majorité bourgeoise, par une attitude de blocage systématique, de faire porter aux socialistes le chapeau pour l'inévitable imbroglio financier qui suivrait. Mais si les gardiens bourgeois de l'orthodoxie financière désavouaient le nouveau responsable des Finances sur un tel programme minimum, s'ils jouaient somme toute à Chevallaz bis, alors on ne verrait pas pourquoi un socialiste devrait rester sur ce siège éjectable.

Faire barrage à l'évasion fiscale

La marge de manœuvre de Willi Ritschard est étroite, mais non négligeable (nous entrons ici dans les détails de notre texte de première page!).

Points fixes :

— reconduire l'ICHA. Cet impôt n'est plus contesté. Il a été confirmé en votation populaire ;
— reconduire l'impôt fédéral direct. Les modifications ne pourront être que des allègements, corrigeant la progression à froid. Pas de problèmes ;

— les économies. C'est déjà en route. Pour le moins, on regrette l'empressement, qui empêche une négociation globale ;

— les ressources nouvelles. Quelles sont les matières non imposées? Par quel moyen les atteindre ?

Tout se joue là, sur ce dernier point.

Avant de parler de fraude fiscale, ce qui permet aux défenseurs des privilèges fiscaux de faire croire que sont menacés les modestes titulaires d'un carnet au porteur non déclaré, quelques milliers de francs conservés comme poire pour

la soif, mieux vaudrait s'attaquer à l'évasion fiscale.

Il est évident en effet que l'Etat autorise par sa législation le non-paiement de certains impôts.

Seule la loi donne sa portée extrême au secret bancaire, pour ne choisir que cet exemple.

Comment limiter l'évasion fiscale ?

Quatre secteurs sont à examiner.

D'abord, les opérations fiduciaires des banques. Le Conseil fédéral en avait déjà admis le principe, à un taux modéré, 5%. A confirmer.

Ensuite, les obligations étrangères libellées en francs suisses. On sait qu'elles ne sont pas soumises à l'impôt anticipé. C'est le refuge-clef de tous les fraudeurs suisses avertis ou consultés par les banques. Il suffit de poser comme condition à l'autorisation d'émettre sur le marché suisse, que le paiement se fera par les banques suisses, sur territoire suisse, donc avec impôt anticipé. Les étrangers pourraient faire valoir les conventions de non-double imposition. Cette mesure est à notre avis d'une importance toute particulière.

En troisième lieu, il s'agit de limiter la sous-enchère fiscale de certains cantons en ce qui

concerne les personnes morales. Lorsque l'impôt cantonal et communal n'est plus, par rapport à l'IDN, dans une relation minimale, la ristourne de l'IDN devrait être réduite de 50% au mois.

Enfin, le secret bancaire devrait être assoupli. En cas de présomption, le fisc — si nécessaire, des fonctionnaires assermentés pour cette tâche — devrait obtenir des renseignements. Il faut savoir en effet que le recours à la plainte pénale (elle seule permet de tirer au clair certaines manœuvres douteuses) exige que la preuve soit acquise d'avance. Cercle vicieux. Autre aspect de cette proposition: la contre-partie du secret bancaire partiellement maintenu devrait être la possibilité légale de sanctionner les banques qui, par leur comportement, facilitent la fraude. Dans l'état actuel du droit, elles ne peuvent être poursuivies. Elles devraient pouvoir l'être, comme personnes morales.

Ces quatre voies doivent être explorées. De toute évidence, on s'aventure là sur un terrain jalousement gardé (l'exposé de ces propositions peut paraître ardu, mais pourquoi abandonner la réflexion sur ce thème aux seuls spécialistes?). Entrons donc enfin en matière! La présence de Willi Ritschard aux Finances, dans les circonstances actuelles, a cette raison d'être. Sinon...

Discrétion bancaire : vite, avant une loi

Les banquiers sont gens discrets et civils, fort amateurs d'arrangements privés. Mieux vaut une convention passée entre gentlemen de la profession qu'une intervention du législateur ou, pire, d'un fonctionnaire ou d'un journaliste consciencieux.

Or donc, les banquiers n'aiment pas du tout la publicité, ni celle qui leur est faite, ni même celle qu'ils font eux-mêmes, et qu'ils veulent désormais limiter.

Par une nouvelle « Convention sur l'acquisition de clients et la publicité », les banquiers déclarent renoncer à toute publicité agressive (« aufdringlich und marktschreierisch ») et se prononcent pour une concurrence loyale dans le secteur bancaire. On trouvait les mêmes termes dans une lettre-circulaire (n° 192) adressée à ses membres par l'Association suisse des banquiers en date du 7 avril 1967.

Depuis lors, la banque s'est à son tour trouvée saisie par le marketing : la promotion des ventes des « produits » bancaires (comptes, chèques, safes, etc.) a fait de gros progrès ces dernières années, et les spécialistes savent désormais aussi bien lancer une carte-chèque qu'une poudre à lessive. Le temps était donc venu d'une entente permettant à la fois de paraître vouloir limiter les abus, et de concentrer en fait les efforts publicitaires sur les moyens réputés les plus efficaces. Le tri opéré est intéressant.

Par leur récente Convention, élaborée et signée en un temps record paraît-il, les banquiers s'interdisent toute forme de publicité comparative, ainsi que les ventes à domicile — mais ils semblent tolérer les « visites » promotionnelles par boîtes aux lettres interposées (qui n'a pas reçu sa missive personnalisée de la Banque Rohner, ou une bafouille de l'UBS en faveur de la carte Diner's Club ?). Autre interdit peu gênant : les comptes numérotés ne doivent faire l'objet d'aucune publicité par voie de presse, de

prospectus, de lettre circulaire ou autre, — mais on sait que pour ce service très particulier rendu par les banques suisses la « demande » se manifeste spontanément, sans le moindre aguichage publicitaire.

Quant aux « petits cadeaux » publicitaires, du genre tire-lire et autres gadgets pour jeunes futurs clients, ils ne devraient plus à l'avenir avoir une valeur unitaire supérieure à une thune. Cette limite ne vaut toutefois pas pour les cadeaux offerts à l'occasion de naissances (en général un carnet d'épargne avec un versement initial de vingt francs), ni des fêtes de fin d'année, ni de manifestations jubilaires.

Dans le mouvement, les banquiers veulent s'abstenir de toute publicité sur les ondes suisses et européennes. Voilà qui pourrait faire un sérieux trou dans les recettes de la SA pour la publicité à la télévision suisse, qui a encaissé en 1978 pas moins de 35,4 millions de francs pour des spots vendus aux banques et caisses d'épargne. Autre grimace chez les éditeurs de journaux, qui ne devraient plus compter sur les annonces des banques (ni sur les pleines pages de propagande paraissant périodiquement sous le titre équivoque de « L'UBS informe »).

En bref, l'effort publicitaire des banques se concentrera sur les médias non interdits par la récente Convention : affichage, cinéma, presse économique et financière, prospectus, « mailings » adressés, etc. Et surtout, la voie est libre pour les activités de « sponsoring » en tous genres. Les sports, les arts et les lettres, tout comme certaines œuvres de bienfaisance, vont sentir plus fortement encore le poids du mécénat bancaire. Tant mieux pour eux, — s'ils parviennent à garder leur âme.

Il ne fait aucun doute que la Convention sur la publicité ne prive les banques d'aucun moyen d'action important pour elles en ce moment. Au contraire : elles préfèrent exercer une pression indirecte et insidieuse (« sponsoring » et dons) et non ouverte (télévision) — et cela aussi longtemps que durera la discussion sur l'emprise des banques sur la vie politique et économique.

Le moment venu, il sera toujours temps d'aviser, et

le cas échéant de ne pas renouveler la Convention. Il y a d'ailleurs un précédent significatif : en 1977, les quatre grandes banques du pays (UBS, SBS, CS et BPS) n'ont pas renouvelé l'accord passé quatre ans auparavant, par lequel elles avaient convenu de freiner le développement de leur réseau respectif de succursales. On connaît la suite : les banques se livrent actuellement une lutte acharnée pour l'ouverture de nouveaux guichets dans les localités de moyenne importance et dans les quartiers des grandes villes.

Pour l'heure donc, les banques mettent une sourdine au tam-tam publicitaire — qu'elles n'ont d'ailleurs jamais aimé. Elles pourraient bien utiliser ce répit pour imaginer d'autres formes de promotion, et pour chercher à présenter un front uni contre la concurrence de plus en plus dangereuse que représente pour elles les comptes de chèques postaux.

LIBERTÉ

La prison à tout hasard

Vingt et un mois de préventive, seize mois de préventive, les deux hommes d'affaires qui comparaissaient à la fin de la semaine passée devant la Cour d'assises genevoise pour « abus de confiance qualifié » et « escroquerie » avaient donc vécu, chacun, plus d'un an en prison. On le sait aujourd'hui, ils ont été acquittés par les jurés après quatre jours d'audience et de plaidoiries. Voici aussi le cas de cet homme, inculpé de vol, évadé du pénitencier de Regensdorf et qui, repris, a subi — c'est le Groupe action prison vaudois et le comité contre l'isolement de Zurich qui le dénoncent — 35 jours de secret (29 novembre au 3 janvier) dans le cachot de la prison préventive du Bois-Mermet à Lausanne, sans voir la lumière du jour, sans recevoir de courrier de son avocat, sans « promenade ». Le dossier de la « préventive » (cf. dernièrement, DP 505, 21.6.1979) est ouvert depuis longtemps...

DEMAIN: C'EST DÉJÀ AUJOURD'HUI

L'usage et la maîtrise des choses

Les utopies et les perspectives imaginables en 1973, année charnière, puis le bilan de ces espoirs et de ces craintes six à sept ans plus tard: nous avons donc fait le point, à notre manière, à l'amorce de cette nouvelle décennie (cf. DP 528 et 529).

Prenons maintenant quelques points de repère pour cet avenir que chacun souhaite « meilleur »! Pour engager le débat (ces colonnes vous sont ouvertes, rappelons-le, dans les perspectives dégagées longuement ces deux dernières semaines), une réflexion sur la méthodologie elle-même que nous avons empruntée, une mise en question du fondement de notre examen. Faudra-t-il, au moins en partie, « corriger le tir »? A vous de juger.

Le vaste bilan économique des six dernières années publié dans DP accreditte l'idée que nous survivons dans un univers de chiffres où les données comptables ont une valeur de veau d'or. C'est une manière de « confesser » l'hégémonie

des sciences économiques, en donnant ses lois pour la clef de tout changement. Cette hégémonie du tout ravale bien sûr la « conscience individuelle » au rang de figurante; et encore.

Beat Kappeler nous laisse entendre que l'individu isolé est pour peu de choses dans la mécanique des mouvements de l'histoire. Ce qu'il faut selon lui, c'est changer la mécanique elle-même (« Systemänderung »), produire d'autres structures. L'individu isolé ne serait qu'un bouffon, un idéaliste dupé s'il se laisse convaincre par des sophistes de son pouvoir sur les choses.

Notre conviction ne va pas dans le même sens. Il nous semble que notre société est en train de revaloriser l'idée de révolte ou de résistance individuelle chère à la morale d'Albert Camus qui fait bien peu de cas du sens de l'Histoire. Tout en prenant appui dans le trésor des faits économiques développés dans ces derniers numéros, nous allons essayer de défendre une approche plus moraliste de la réalité.

LE LOBBY ET LES CONDUCTEURS

Exemple n° 1: l'automobile.

Nous avons déjà relevé que le parc automobile

suisse a passé entre 1973 et 1980 de 1,8 à plus de 2,3 millions en 1980.

Que peut le consommateur devant la puissance organisée du lobby automobile en Suisse? Pas grand-chose en temps qu'individu, répond « grosso modo » Kappeler, qui constate que les importateurs d'automobiles, les garagistes, l'industrie des accessoires automobiles, les promoteurs de parkings engagent de très gros moyens dont la rentabilité dépend de l'extension continue du réseau routier et du parc automobile. Kappeler concentre donc toute son attention sur les possibilités de pression étatique visant à freiner cette extension. Or il existe précisément une imbrication étroite entre la prise de conscience individuelle et progressive, et l'action collective.

C'est ainsi que le 26 septembre 1974, 53 000 « idéalistes dupés » lancent l'initiative Albatros « contre la pollution de l'air par les véhicules à moteur ». Et cette initiative parvient à drainer 40% des voix malgré une campagne incroyable organisée contre elle par le tout-puissant lobby automobile (TCS, 90 000 membres, ACS, 85 000 membres, et tous les importateurs réunis qui ont insufflé 800 000 francs dans la lutte). La Fédération routière suisse, organisation faïtière des

REÇU ET LU

L'œil de Furgler sur les anarchistes

Troisième livraison de la nouvelle série du journal fondé en 1900 par Luigi Bertoni et relancé en mai dernier par la Fédération libertaire des Montagnes (adresse utile: case postale 121, 2300 La Chaux-de-Fonds), « Le Réveil anarchiste » (voir DP 501, 25.5.79). Au sommaire, entre autres, trois pages signées Marianne Enckell, et consacrées au thème « anarchisme et autogestion »; à propos des élections

fédérales, le rappel de quelques réflexions de Bakounine, publiées en 1870 (« Les Ours de Berne et les Ours de Saint-Petersbourg »); et des notes d'actualité, Fribourg, Genève, le congrès national de la FOBB.

Pour couronner le tout, un éditorial tout entier centré sur l'accueil officiel réservé au numéro 2 du « Réveil anarchiste » et en particulier à un texte intitulé « Sabotage nucléaire ».

Un bilan accablant. Perquisitions au Locle et à La Chaux-de-Fonds — « municipalités ouvrières et villes à forte tradition socialiste », rappelle le « RA » — au domicile d'un des rédacteurs et dans les

locaux de la Fédération libertaire des Montagnes. « C'est à sept heures, la porte et les yeux entrouverts sur deux cartes d'identité certifiant le godillot, que notre camarade est invité à suivre deux messieurs au poste de police. Au nom de la loi, amen! Mandats d'amener en règle, mandats de perquisition tout ce qu'il y a de plus réguls. C'est-à-dire signés, seulement signés, tout le reste en blanc: nos perquisiteurs n'auront plus qu'à les remplir en mentionnant, ceci au gré de leur humeur, de leur inspiration, du temps qu'il fait et qu'on vit, les personnes et les lieux à perquisitionner! Pré-enquête, affirment-ils. »

utilisateurs de la route, s'est félicitée de l'échec de l'initiative Albatros, ajoutant qu'il fallait l'interpréter comme un encouragement significatif pour le trafic privé.

Malgré cet échec, la lutte continue contre l'extension insensée du réseau routier notamment à Genève et dans le canton de Zoug. Dans cet environnement, l'action individuelle est le piloton sur lequel repose tout l'édifice de la lutte contre le lobby automobile.

ÉCOLE ET PUBLICITÉ FACE À FACE

Deuxième exemple : l'école.

Chacun connaît aujourd'hui la personnalité de Hans A. Pestalozzi, l'ancien directeur de l'Institut Duttweiler, licencié pour ses idées par trop « subversives » — de l'avis de la Migros s'entend, bien entendu ! Faut-il rejeter ses appels répétés à la naissance d'un « consommateur critique » dans le grenier des « idéalistes dupés » (selon les mots de Kappeler que nous avons rapportés ici-même). Ecoutez-le interpellé les instituteurs en les exhortant à prendre une part active et subversive au processus éducatif qui préparera les enfants de demain à leur rôle de « consommateurs critiques ». Nous citons :

« Les enfants de moins de quatorze ans gèrent

aujourd'hui en Suisse un porte-feuille d'argent de poche de cinq millions de francs par mois. Vous pouvez vous imaginer ce que l'économie attend de ces consommateurs potentiels. Le chiffre d'affaires des jouets s'élève pour sa part à deux cents millions de francs par année. Le moment est venu pour vous, les maîtres d'école, de commencer l'éducation des consommateurs de demain, et cela vous ne pouvez le faire que par la tactique des petits pas. »

L'enjeu considérable que représente pour l'économie ce que le socialiste français Jacques Attali appelle le marché des « biens puérils », nous confirme encore que la maîtrise des choses passe par des choix individuels. Or, même s'ils sont manipulés par les efforts colossaux de la publicité, les choix individuels restent individuels, c'est-à-dire fondés sur la conscience morale de chaque être.

Raymond Aron affirme volontiers que l'histoire est un mouvement balancé entre le rôle évident des volontés humaines et les démentis non moins évidents que les événements leur infligent. A trop analyser les structures économiques, Beat Kappeler, dans sa démonstration, a un peu négligé l'individu.

Eric Baier

Motif : savoir s'il n'y aurait pas « incitation à la violence » dans l'article sus-cité du « Réveil anarchiste » « qui ne condamnait pas les sabotages effectués par certains antinucléaires et signés par la Fédération libertaire des Montagnes ».

La rédaction note que « tout ne s'est pas passé simplement entre le procureur de la Confédération et celui de Neuchâtel, ce dernier estimant insuffisants les motifs invoqués pour justifier l'enquête et les perquisitions exigées ». C'est néanmoins tout un climat d'espionnage aiguë qui est en cause : à La Chaux-de-Fonds, un fonctionnaire des postes

n'aurait-il pas refusé d'ouvrir un compte de chèque postal pour « Le Réveil anarchiste », « prétendant qu'il devait s'en référer à la justice fédérale » ?

Tentatives d'intimidation dans la droite ligne des propositions suggérées à l'origine par les juristes de la Couronne dans la perspective de la modification du Code pénal, sur lesquelles nous nous étions longuement exprimés dans ces colonnes et qui pour l'instant, dans leurs articles les plus inquiétants, n'ont pas rencontré l'adhésion pleine et entière des spécialistes du Conseil national.

Qui répondra aux interrogations du « Réveil

anarchiste » : « Quoi ? Pour un oui ou pour un non, sans bases légales sérieuses, on se met à enquêter, à perquisitionner tous azimuts ? Par simple présomption, on se permet d'embarquer les gens, de retourner leurs chambres, de les retenir une demi-journée ? Ces pratiques policières doivent tout de même bien signifier quelque chose ? S'expliquer d'une manière ou d'une autre ? ».

Sur le fond, l'incident donne l'occasion au « RA » de s'expliquer nettement. Nous citons encore : « (...) En multipliant les interventions brutales, les passages à tabac, les actions arbitraires, le gouvernement provoque sciemment ses opposants et crée un sentiment d'insécurité dans le peuple. Ainsi le pouvoir construit de toutes pièces le climat d'intolérance et son corollaire chez les militants, un climat d'appréhension favorable à l'éclosion d'une marge minoritaire terroriste. C'est dire que nous ne croyons pas aujourd'hui à l'opportunité d'un quelconque activisme terroriste et que nous ne nous laisserons pas enfermer par les multiples provocations du pouvoir dans le ghetto des marginalités désespérées dans lequel le « Département de justice et police » tente de nous entraîner. »

Dont acte ?

— A propos des crédits militaires, aujourd'hui très discutés dans certains milieux de la gauche et de l'extrême-gauche (initiative en vue), notons que « Le Monde — Dossiers et Documents » consacrait sa dernière publication à la « course aux armements » (janvier 1980, n° 67). Quatre pages qui donnent les bases d'une réflexion sur la question.

— Le dernier numéro de « Zomar », cette « revue trimestrielle de recherches et de synthèses éditée et distribuée de façon indépendante par une équipe multidisciplinaire », est tout entier consacré à « la difficulté d'être Suisse et Romand » ; un dossier qui éclaircira certainement certains des aspects de ce problème très à la mode (adresse utile : case postale, 2501 Bienne).

Les armes du déshonneur

Une fourmi de dix-huit mètres
Avec un chapeau sur la tête,
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Une fourmi traînant un char
Plein de pingouins et de canards,
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Une fourmi parlant français
Parlant latin et javanais,
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Eh ! Pourquoi pas ?

(Robert Desnos)

Et un abbé, écrivant à un autre abbé : « Vous saurez bien faire pour cela toutes les couillonneries qu'il faut » — et il s'agit de séduire la nièce du pape, afin d'obtenir le chapeau de cardinal — « ça n'existe pas, ça n'existe pas »...

Eh oui, ça existe : Paul de Gondi, futur cardinal de Retz — car il obtint le chapeau !

Et un évêque athée et libertin, célébrant la messe par-devant le « peuple » assemblé — « ça n'existe pas, ça n'existe pas »...

Eh oui, ça existe : Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, le 14 juillet 1790...

Et un pays, qui se veut le berceau de la Croix-Rouge, le siège de la Croix-Rouge internationale et de différentes autres institutions semblables — et qui en même temps tire son profit de l'exportation des armes — « ça n'existe pas, ça n'existe pas »...

Eh oui, ça existe : notre bien-aimé pays, la Suisse (ces derniers mots ne sont pas à prendre ironiquement), dont le premier pacte confédéral commence par les mots : *In nomine domini, amen — Au nom du Seigneur, amen.*

* * *

... Mon étonnement, en arrivant à Nuremberg, en 1946 ; ma stupéfaction, ma consternation, mon

désespoir en rencontrant des hommes et des femmes qui n'avaient pas été particulièrement bien traités en Suisse (alors que mes parents avaient accueilli pendant la guerre des petits Français ; puis après la guerre, un petit Hongrois) (et plus tard, bien sûr, un petit Allemand) — puis de faire la connaissance de Wolfgang Brands, dont le père et la mère avaient disparu dans les camps, après avoir été refoulés à la frontière suisse... Derrière notre dos, « on » nous avait déshonorés !

* * *

Eh bien, ils recommencent ! Ou plutôt, ils continuent.

... Non, c'est vrai, « nous » n'exportons pas beaucoup d'armes — et un haut fonctionnaire du DMF (?), dont on se demande s'il faut plus admirer la suffisance ou la sottise, assurait l'autre jour à la Radio ou à la TV que ces armes ne servent pas à tuer « des femmes ou des enfants » — mais nous pouvons avoir confiance que ces armes sont de qualité !

... Ils continuent, et ils payeront cela très cher (nous aussi, malheureusement), car ce qu'ils ne parviendront jamais à faire, c'est à justifier leur « politique » aux yeux de leurs enfants, de leurs fils et de leurs filles, qu'ils poussent au désespoir — pour une fois, je sais de quoi je parle.

J.C.

LE FRANCAIS ET LE JARGON

Eveiller le goût de la langue

Dans son dernier « carnet », JeanLouis Cornuz fait part de sa quadruple inquiétude devant la nouvelle méthodologie pour l'enseignement du français, « Maîtrise du français »¹, une inquiétude largement nourrie, semble-t-il, par les graffiti ornant sa table de « recyclage ». Il l'avait d'ailleurs déjà ridiculisée et sommairement exécutée dans le n° 492 de DP.

La droite la plus réactionnaire s'est déchaînée l'année passée contre ce nouveau programme ro-

mand de français, dans la presse et au Grand Conseil. Alors que « La Nation » destinait « Maîtrise du français » au pilon, la « Nouvelle Revue » de Lausanne et la « Gazette » l'attaquaient violemment, la présentant avec une mauvaise foi qui laisse songeur. En novembre, le chef radical du Département de l'instruction publique vaudois ne parvenait pas à calmer les inquiétudes (tiens ! tiens !) de députés de l'Entente des droites partisans de l'école d'avant-hier.

JeanLouis Cornuz a choisi, moyennant quelques précautions oratoires, de rejoindre ce camp ; c'est son droit. Mais pourrais-je lui demander de ne pas l'imiter en tout et de faire preuve d'un minimum de rigueur intellectuelle ? Même si, comme le disait Henri Deblüe, « changer l'enseignement du français, c'est aussi bouleversant que de changer la messe. Les traumatismes sont inévitables. On touche au vif le cœur des gens ».

Il n'est pas possible de résumer ici les cinq cents pages de « Maîtrise du français » (signalons qu'un numéro spécial de « Perspectives »² en présente clairement les lignes principales). Nous nous bornerons à montrer que JeanLouis Cornuz s'inquiète de brouilles et ne voit pas l'essentiel.

1.— Concernant le « jargon » : le médecin, qui a quelques connaissances de plus que son patient, dispose d'un jargon qui constitue un moyen de communication précis et clair avec ses confrères. A moins qu'il ne veuille rester impénétrable, il ne l'utilise pas avec son malade. Il est bon que le maître ait quelques connaissances quant au fonctionnement réel de sa langue ; un vocabulaire spécifique permet de cerner les phénomènes linguistiques (qui n'ont qu'un lointain rapport avec ceux que décrit la grammaire de Port-Royal chère à des générations d'enseignants). S'il est utile au maître, cela ne signifie pas qu'il doive être transmis tel quel aux élèves. Un enseignant sérieux peut-il encore ignorer les connaissances acquises au XX^e siècle sur le fonctionnement de sa langue ? Peut-il encore admettre d'enseigner le français sur la base de rites hérités d'une grammaire conçue pour faciliter l'apprentissage du latin ?

2.— Concernant l'enfant skieur: l'enfant apprend à parler sans leçons; il écoute, il tâtonne, il se fait peu à peu comprendre. Lorsqu'il entre à l'école enfantine, il parle déjà couramment. Il apprendra ensuite un nouveau code, l'écrit, tout en perfectionnant, par des exercices appropriés, sa manière de s'exprimer oralement. Rien à voir donc avec l'Ecole suisse de ski! Si «comparaison n'est pas raison», pourquoi utiliser malgré tout cette comparaison trompeuse?

3.— Concernant la présentation de cette nouvelle méthodologie aux maîtres secondaires: «Maîtrise du français», méthodologie pour l'enseignement primaire, concerne les quatre premières années de scolarité obligatoire. Presque tous les documents filmés soumis aux maîtres montrent de jeunes élèves. Les maîtres de gymnase peuvent donc se sentir dépaysés. Mais ne leur est-il pas utile de connaître comment les élèves seront formés dans les années à venir afin qu'ils aient le temps de préparer d'éventuels aménagements dans leur propre enseignement?

A titre d'exemple, un film montrait un exercice d'expression réalisé, dans l'esprit de la nouvelle méthodologie — qui, sur plusieurs points, ne fait que systématiser ce qui est déjà pratiqué par certains enseignants — par des élèves de dernière année primaire. Il n'y a là nulle «confusion d'esprit» chez les organisateurs de ces séances d'information.

Il est vrai que l'intolérance d'un participant, criant au scandale et faisant interrompre la projection sans que Jeanlouis Cornuz n'en semble étonné, l'a peut-être empêché de juger de leurs intentions. S'il assiste à la prochaine séance, il aura l'occasion de voir des documents illustrant le pôle «structuration du langage» après ceux qui avaient trait à la «libération du langage».

4.— Concernant l'importance de la «machine»: la vidéo est généreusement utilisée pour montrer aux maîtres des documents tournés dans les classes. Là aussi, comme pour le «jargon», rien à voir avec ce qui se passera dans les classes. Les élèves, il est vrai, peuvent utiliser, pour s'exprimer, d'autres moyens

que l'écriture: film, enregistrement, montage audio-visuel, vidéo.

Le Centre d'initiation au cinéma met à disposition des classes vaudoises — y compris des gymnases — un studio que les élèves apprennent à manier en une petite heure. Expérience faite à plus d'une reprise, nulle pression n'est exercée par le «pouvoir» sur le choix des sujets et la manière de les traiter.

Mais inutile de continuer à réfuter les affirmations et les allusions plus ou moins perfides de Jeanlouis Cornuz, qui ne portent en fait que sur des détails. Les enjeux sont soigneusement tus.

LES ENJEUX VÉRITABLES

«Maîtrise du français», une méthodologie mise au point après une longue phase de recherche, d'expérimentation et de consultation, une méthodologie dont le sérieux, la cohérence et l'originalité sont reconnus par les spécialistes suisses et étrangers, s'efforce de faire entrer dans la réalité des objectifs importants:

— respect de chaque enfant, qui doit pouvoir apprendre à son rythme; l'apprentissage de la lecture, par exemple, s'étale sur deux ans pour ceux qui en ont besoin;

— suppression de la sélection précoce opérée par la langue maternelle, grâce aux mesures suivantes: prise en considération, comme point de départ, de la langue utilisée par l'enfant (même la langue pauvre, selon les critères scolaires traditionnels, de l'élève issu d'un milieu défavorisé acquiert droit de cité), renonciation aux notes traditionnelles, individualisation de l'enseignement, etc;

— accent mis sur la motivation de l'élève: les exercices d'expression ne sauraient être des occasions de faire fonctionner le langage à vide, mais doivent s'enraciner dans l'affectivité, la sensibilité de l'enfant, dans son besoin de s'exprimer pour les autres, de comprendre ce que les autres disent;

— la méthodologie vise à susciter et à entretenir le goût de la langue dans toutes ses manifestations: lecture, prise de parole, écriture — y compris l'orthographe qui peut cesser d'être une activité

ennuyeuse, une convention scolaire dont l'adolescent se débarrasse sitôt sorti de l'école.

L'enjeu, on le voit, est immense pour tous les enfants de Suisse romande. L'enseignement rénové du français implique des changements fondamentaux, plus importants que la réforme de structure promise aux Vaudois depuis vingt ans. Il mérite un débat qui soit à la hauteur de cette «révolution culturelle».

Jean-Jacques Schilt

¹ M.-J. Besson, M.-R. Genoud, B. Lipp, R. Nussbaum, *Maîtrise du français. Méthodologie pour l'enseignement primaire*, Ed. Delta.

² *L'enseignement renouvelé du français, questions et réponses*, Département de l'instruction publique.

A SUIVRE

Un parti de gauche de plus aux élections cantonales de Bâle-Ville. Au Parti du Travail, au Parti socialiste, les deux anciens, s'étaient ajoutées les Organisations progressistes, et la LMR. Voici maintenant l'Organisation communiste suisse (Schweizerische Kommunistische Organisation), qui sollicitait pour la première fois les suffrages dans plusieurs cercles électoraux.

* * *

Malgré les efforts récents de sociologues, d'historiens et d'éditeurs (Grounauer, Editions d'En Bas, par exemple) pour éclairer certaines périodes de l'histoire suisse méconnues ou interprétées unilatéralement, certaines années demeurent muettes. Faute d'archives dignes de ce nom, parfois. Ainsi, pour le début des années trente à Lausanne, les documents concernant la vie du Parti ouvrier lausannois ont, semble-t-il, complètement disparu de la circulation. Un de nos lecteurs éclairerait-il notre lanterne à ce chapitre crucial de la vie politique de la capitale lausannoise? Nous transmettrions les indications en question à des chercheurs qui en ont grand besoin pour une (utile) étude en cours.

Egalité: dans cinq ans ou au siècle suivant

Texte n° 1: «L'homme et la femme sont égaux en droits. L'homme et la femme ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans la famille. L'homme et la femme ont droit à une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale. L'égalité des chances et de traitement est assurée à l'homme et à la femme en matière d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que pour l'accès à l'emploi et à l'exercice de la profession.»

Texte n° 2: «L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail égal.» Ces deux textes sont destinés à compléter le fameux article 4 de la Constitution fédérale. Examinez la différence! Le premier — plus précis, notez en particulier la dernière disposition! — c'est l'initiative déposée en janvier 1977; le second, c'est le contre-projet proposé par le Conseil fédéral ces jours derniers et qui n'est assorti d'aucun délai de réalisation: on laisse la porte ouverte à toutes les tergiversations, alors que l'initiative devrait s'inscrire dans les faits en cinq ans au maximum.

On vous passe les détails (en particulier le débat sur la loi d'application et la Constitution). Les divergences entre les promoteurs de l'initiative et l'exécutif central existent. Mais sont-elles assez sérieuses pour que le Conseil fédéral engage la consultation populaire à prévoir dans le cul-de-sac «démocratique» bien connu? Une initiative soumise au peuple en même temps qu'un contre-projet, c'est pratiquement toujours le renforcement du «statu quo» par divisions des «oui»! Aux Chambres de faire échouer la manœuvre en rejetant le texte du Conseil fédéral.

